



**REPUBLIC OF MAURITIUS**  
**NATIONAL DISASTER RISK REDUCTION AND MANAGEMENT CENTRE**  
**(UNDER THE AEGIS OF THE MINISTRY OF LOCAL GOVERNMENT AND DISASTER RISK MANAGEMENT)**

La Station Météorologique de Vacoas a émis un avertissement de fortes houles pour l'île Maurice ce lundi 19 août 2024, valable jusqu'au mardi 20 août 2024 à 10h00.

De fortes houles venant du sud-ouest continueront à influencer l'état de la mer à Maurice et Rodrigues. La haute mer restera forte à très forte avec des houles, et la hauteur des vagues sera de l'ordre de 4 mètres. Ces vagues continueront à influencer les lagons, principalement à l'ouest, au sud et à l'est, et pourraient déferler le long des zones côtières de basse altitude lors des marées hautes. Il est fortement conseillé aux pêcheurs, aux plaisanciers et au public en général de ne pas sortir en mer et de ne pas s'aventurer le long de ces plages.

Suite à ces prévisions, la force policière, la Special Mobile Force, la National Coast Guard, les pompiers ainsi que les autorités restent sur le qui-vive afin d'assurer la sécurité du public en général.

**Conseils au public :**

1. Soyez très vigilants lors de vos sorties sur les routes côtières ;
2. Il est fortement conseillé au public ainsi qu'aux pêcheurs de ne pas pratiquer les activités de pêche en haute mer, dans les lagons et sur la plage ;
3. Pêcheurs, veuillez sécuriser vos embarcations de pêche ;
4. Il est conseillé aux résidents des régions côtières de rester vigilants ;
5. Les sorties en mer, à la plage ainsi que les activités nautiques sont fortement déconseillées ;
6. Le grand public et les automobilistes sont invités à suivre les directives de la police, qui reste mobilisée sur l'ensemble de l'île ; et
7. Téléchargez les applications mobiles gratuites Emergency Alert et My.T Weather sur l'App Store et Google Play pour recevoir les dernières consignes des autorités.

Retenez ces numéros de téléphone d'urgence : **Police** 999/148, **Pompiers** 115, **SAMU** 114, **CEB** 130, **CWA** 170

Communiqué émis conformément à l'article 11 (c) de la National Disaster Risk Reduction and Management Act de 2016.